

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-quatre

Le 25 novembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 14 novembre 2024

Date d'affichage 14 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice 32

Présents 26

Votants 31

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie LEPESQUEUX, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Sébastien LAGALLE, Jean-Philippe COUSIN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Pascal ESNOUF, Nadège GRUDE, Lydie WEISS, Virginie DALY et Nadia DAMART **avaient respectivement donné pouvoir à :** Mohamed MAÂCHE, Françoise DUPARC, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER et Jean-Pierre BOUILLON.

Absents excusés : Pascal ESNOUF, Nadège GRUDE, Lydie WEISS, Virginie DALY, Nadia DAMART et Marc DURAN.

Secrétaire de séance : Clément HUYGHE et Cédric EVANO.

N° 2024-112 – ADOPTION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025

Les tarifs municipaux ont donné lieu à une précédente délibération du conseil municipal lors de sa séance du 8 avril 2024 pour les seuls services dont l'activité est directement liée à l'année scolaire.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour adopter les autres tarifs pour l'année 2025 (sur la base des montants ci-après).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU la délibération n°2023-103 du 13 novembre 2023, relative aux tarifs municipaux pour l'année civile 2024 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 21 novembre 2024 ;

CONSIDERANT que la délibération n°2023-103 régissait les tarifs jusqu'au 31 décembre 2024 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser les tarifs qui préexistaient au regard de l'inflation ;

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs des services municipaux pour l'année 2025 de la façon suivante :

1 - LOCATION DES SALLES

Pour les associations ifoises, la Ville propose 2 jours gratuits par an sur l'ensemble des salles payantes (F. Mitterrand, Jules Verne et salle de convivialité du gymnase A. Milliat). Au-delà, l'utilisation est payante. Les réunions internes et Assemblées Générales sans repas seront organisées dans la mesure du possible en dehors des salles F. Mitterrand et Jules Verne.

Toute association ifoise n'ayant pas sollicité de subvention au titre de l'année en cours devra, pour bénéficier du tarif « associations » et/ou des deux gratuits par an, présenter les documents afférents au fonctionnement de l'association (déclaration en Préfecture, statuts, budget, compte-rendu d'activité...).

SALLE FRANÇOIS MITTERRAND				
DEMANDEURS		TARIFS		
		Week-end 2 journées	1 journée fériée en semaine	1 journée en semaine
Particuliers, Associations,	Ifois	612 €	306 €	214 €
	Extérieurs	922 €	612 €	311 €
Sociétés	Ifois	672 €	337 €	236 €
	Extérieurs	1 015 €	672 €	342 €
Etablissements scolaires (Spectacles)				Gratuit (1 utilisation par an)
Personnel communal (1 seule mise à disposition par an sur l'ensemble des salles. Réunion à caractère personnel à but non lucratif).		302 €	150 €	104 €
Administrations			649 €	329 €
Assemblée de copropriétaires organisée par un syndic			324 €	227 €
Groupe à vocation politique ou syndicale (2 gratuits / an, au-delà utilisation payante)			324 €	227 €
Inhumation exclusivement réservé aux ifois, selon la disponibilité de la salle				Gratuité

CONDITIONS S'APPLIQUANT A L'ENSEMBLE DES OCCUPANTS

DEMANDEURS		TARIFS		
		Week-end 2 journées	Week-end 1 journée et jours fériés	1 journée en semaine
Chauffage (facturation du 15 octobre au 15 avril)		66 €	34 €	34 €
Caution de location : Pénalités en cas de dégradations des locaux, du mobilier, du matériel de cuisine, non restitution des clés... En cas d'incident, la facturation sera effectuée sur la base d'un devis et la caution sera retournée après paiement de la facture.			500 €	
Caution pour l'entretien des locaux : En cas de ménage non conforme, il sera demandé au locataire de régler la remise en état des locaux. La facturation sera effectuée sur la base de 25 € de l'heure (comprenant le coût de l'agent d'entretien et des produits d'hygiène). La caution sera retournée après paiement de la facture.			200 €	

En cas d'annulation

- 1) Pour l'ensemble des occupants, sauf associations : le versement d'arrhes à la réservation (30% du montant de la location) restera acquis à la collectivité en cas d'annulation moins de trois mois avant la date de location.
- 2) Pour les associations (lorsqu'elles bénéficient de la gratuité) : un préavis de 30 jours calendaires sera exigé. Passé ce délai, une pénalité de 17 € sera demandée.

SALLE DE L'EGALITE (ECOLE SIMONE VEIL)		
DEMANDEURS		TARIFS - Journée
Particuliers, Associations,	Ifois	107 €
	Extérieurs	198 €
Sociétés	Ifois	118 €
	Extérieurs	218 €
Personnel communal (1 seule mise à disposition par an sur l'ensemble des salles. Réunion à caractère personnel à but non lucratif).		62 €
Assemblée de copropriétaires organisée par un syndic		110 €
Groupe à vocation politique ou syndicale (2 gratuits / an, au-delà utilisation payante)		205 €
CONDITIONS S'APPLIQUANT A L'ENSEMBLE DES OCCUPANTS		
Chauffage (facturation du 15 octobre au 15 avril)		26 € (journée)
Caution de location : Pénalités demandées en cas de dégradations des locaux, du mobilier, du matériel de cuisine, non restitution des clés... En cas d'incident, la facturation sera effectuée sur la base d'un devis.		200 €
Caution pour l'entretien des locaux : En cas de ménage non conforme, il sera demandé au locataire de régler la remise en état des locaux. La facturation sera effectuée sur la base de 25 € de l'heure (comprenant le coût de l'agent d'entretien et des produits d'hygiène). La caution sera retournée après paiement de la facture.		150 €

SALLE DE CONVIVIALITE ALICE MILLIAT		
DEMANDEURS		TARIFS - Journée
Associations, Sociétés	Ifois	113 €
	Extérieurs	210 €
Sociétés	Ifois	118 €
	Extérieurs	218 €
Assemblée de copropriétaires organisée par un syndic		113 €
Groupe à vocation politique ou syndicale (2 gratuits / an, au-delà utilisation payante)		210 €
CONDITIONS S'APPLIQUANT A L'ENSEMBLE DES OCCUPANTS		
Chauffage (facturation du 15 octobre au 15 avril)		26 € (journée)
Caution de location : Pénalités demandées en cas de dégradations des locaux, du mobilier, du matériel de cuisine, non restitution des clés... En cas d'incident, la facturation sera effectuée sur la base d'un devis.		200 €
Caution pour l'entretien des locaux : En cas de ménage non conforme, il sera demandé au locataire de régler la remise en état des locaux. La facturation sera effectuée sur la base de 25 € de l'heure (comprenant le coût de l'agent d'entretien et des produits d'hygiène). La caution sera retournée après paiement de la facture.		150 €

En cas d'annulation

- 1) Pour l'ensemble des occupants, sauf associations : le versement d'arrhes à la réservation (30% du montant de la location) restera acquis à la collectivité en cas d'annulation moins de trois mois avant la date de location.
- 2) Pour les associations (lorsqu'elles bénéficient de la gratuité) : un préavis de 30 jours calendaires sera exigé. Passé ce délai, une pénalité de 17 € sera demandée.

2 – ACTIVITES ECONOMIQUES	
REDEVANCES	TARIFS
Terrasse ouverte :	20 €/m²/an
Permis de stationnement sur le domaine public :	
Commerces ambulants ou déballeurs	18 €/jour
Démonstrateurs/posticheurs (sans estrade ni voiture) :	
- Les 5 premiers m ²	Forfait de 9 €/jour
- Le m ² supplémentaire (au-delà de 5 m ²)	9 €/m²/jour
Démonstrateurs/posticheurs (avec estrade ou voiture) :	
- Les 5 premiers m ²	Forfait de 12,50 €/jour
- Le m ² supplémentaire (au-delà de 5 m ²)	12,50 €/m²/jour
- Exposition de véhicule automobile (en vente ou publicitaire)	12,50 €/m²/jour
Emplacement réservé aux convoyeurs de fonds	570 €/an /emplacement
Installation sur domaine public de matériel/équipements nécessaires à l'activité d'entreprises sédentaires (benne, etc.)	0,28 €/m²/jour
Marchés hebdomadaires (Places Debussy et des Jonquilles) :	
- Droit de place (par mètre linéaire et par jour, sur la base de la totalité du linéaire occupé par des produits des commerçants offerts à la vente, façade et retours compris)	0,80 €/ml/jour
- Participation aux consommations de fluides (pour tout commerçant se raccordant à la bonne marché (accès à l'eau potable et/ou électricité)	0,50 €/jour

3 – TRAVAUX PRIVÉS AVEC EMPRISE SUR DOMAINE PUBLIC	
Occupation du domaine public pour travaux privés (échafaudage, benne à gravats, barrières de chantier, base de vie de chantier....)	0,28 €/m²/jour

4 – OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL POUR LES MANIFESTATIONS AVEC STRUCTURES	
Gratuité de l'occupation du domaine public pour des actions répondant à l'ensemble des critères cumulatifs suivants : <ul style="list-style-type: none">• Action organisée par une association à but non lucratif (loi 1901) ;• Action ayant un objectif d'animation locale, de développement de lien social, de soutien à des actions sociales, humanitaires, caritatives, éducatives (y compris les vide-greniers et foires à tout) ;• Accès gratuit à ces manifestations pour les visiteurs ;• Accès réservé aux seuls exposants non professionnels en cas de manifestations regroupant des exposants.	
Barnum, chalet, structure légère jusqu'à 16 m²	83 € par jour
Barnum, chalet, structure légère jusqu'à 32 m²	164 € par jour

5 – ACCUEIL DES CIRQUES, MANEGES ET ATTRACTIONS

Une caution d'un montant de 500 € sera demandée à l'arrivée du cirque, manèges, attractions et spectacles.

Cirques : un forfait comprenant chapiteau, caravanes, remorques et camions, tentes n'excédant pas 3 jours

- 4 ^{ème} catégorie (moins de 300 places)	218 €
- 3 ^{ème} catégorie (301 à 700 places)	327 €
- 2 ^{ème} catégorie (701 à 1 500 places)	492 €
- 1 ^{ère} catégorie (+ de 1 500 places)	557 €
Le jour supplémentaire toute catégorie	55 €
Manèges, attractions et spectacles (marionnettes...) : chaque semaine commencée est due	
- Manège égal ou inférieur à 100m ² - Forfait à la semaine	55 €
- Manège supérieur à 100m ² - Forfait à la semaine	109 €
Fluides :	facturation de la consommation au réel
- Electricité	
- Eau	

6 – CIMETIERES

Concession traditionnelle – 2,40 m² (240*100 cm)

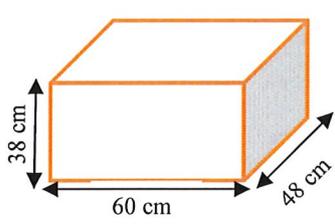
Acquisition ou renouvellement :

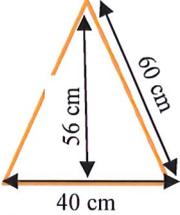
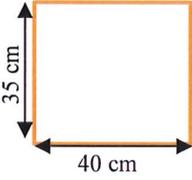
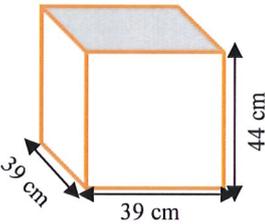
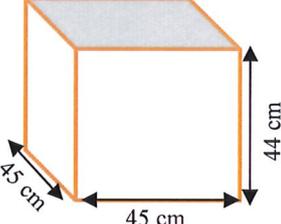
- Pour 15 ans	186 €
- Pour 30 ans	371 €
- Pour 50 ans	743 €

Fourniture d'un caveau (réservé aux particuliers – l'achat d'un caveau ne peut se faire qu'à l'occasion de l'acquisition d'une concession) Dimensions : Cf. Règlement intérieur des cimetières d'Ifs

- Caveau simple	951 €
-----------------	-------

Concession cinéraire en columbarium (case au mur) (hors fourniture de la plaque de fermeture)

Dimensions intérieures en cm (L*H*P) et volume	Capacité en nombre d'urnes (donnée à titre indicatif uniquement, dépendant des dimensions des urnes déposées)	Schéma	Acquisition ou renouvellement
Plus anciennes (zone IC)			
48*38*60 = 109,44 litres	2 à 12 urnes (plus vraisemblablement 4 à 6 urnes selon les dimensions standard)		15 ans : 306 € 30 ans : 612 € 50 ans : 1 020 €
Plus récentes (zone S)			

<p>40*35*56 / 2 = 39,20 litres</p>	<p>1 à 3 urnes (plus vraisemblablement 1 ou 2 urnes selon les dimensions standard)</p>	<p>Vue du dessus</p>  <p>40 cm</p> <p>Vue de l'avant (ouverture)</p>  <p>35 cm</p> <p>40 cm</p>	<p>15 ans : 262 € 30 ans : 519 € 50 ans : 868 €</p>
<p>Fourniture d'une plaque de fermeture granit pour case au mur (Zone IC) [gravure non incluse, fixation vis et rosaces laiton] Dimensions : 51*41*2cm=0,21m²</p>			<p>177 €</p>
<p>Fourniture d'une plaque de fermeture granit « Noir Afrique » pour case de columbarium (Zone S) [gravure non incluse] Dimensions 42*35*2cm=0,15m²</p>			<p>129 €</p>
<p>Concession cinéraire en case au sol (caveau à urnes) (hors fourniture de la plaque granit)</p>			
<p>Dimensions intérieures en cm (L*P) et volume en litres</p>	<p>Capacité en nombre d'urnes (donnée à titre indicatif uniquement, dépendant des dimensions des urnes déposées)</p>	<p>Schéma</p>	<p>Acquisition ou renouvellement</p>
<p>Plus anciennes (zone IS 1 à 49)</p>			
<p>39*39*44 = 66,92 litres</p>	<p>1 à 5 urnes (plus vraisemblablement 2 à 4 urnes selon les dimensions standard)</p>		<p>15 ans : 192 € 30 ans : 383 € 50 ans : 639 €</p>
<p>Plus récentes (zone IS 50 et suivants)</p>			
<p>45*45*44 = 89,10 litres</p>	<p>1 à 6 urnes (plus vraisemblablement 2 à 4 urnes selon les dimensions standard)</p>		<p>15 ans : 213 € 30 ans : 426 € 50 ans : 710 €</p>
<p>Fourniture d'une plaque granit pour caveau à urnes (zone IS 50 et suivants) [gravure non incluse] Dimensions : 50*50*8/4cm (0,25m²)</p>			<p>246 €</p>
<p>Fourniture d'une plaque granit pour caveau à urnes (zone IS 1 à 49) [gravure non incluse] Dimensions : 50*50*3cm (0,25m²)</p>			<p>138 €</p>
<p>Redevance mensuelle d'occupation du caveau provisoire</p>			<p>60 €</p>
<p>Vacation de police</p>			<p>23 €</p>

7 – LOCATION DE MATERIEL

La location de matériel n'est pas ouverte aux particuliers. Ce matériel ne pourra être mis à la location qu'en fonction de la disponibilité.

Hormis pour le podium et les barnums, les collectivités ainsi que les associations ifoises pourront bénéficier d'une mise à disposition gratuite dans le cadre de l'organisation de leurs manifestations ou activités.

Toute association ifoise n'ayant pas sollicité de subvention au titre de l'année en cours, devra pour bénéficier du tarif « associations » ou de la mise à disposition gratuite, présenter les documents afférents au fonctionnement de l'association (déclaration en Préfecture, statuts, budget, compte-rendu d'activité...).

		Associations ifoises	Sociétés ifoises	Sociétés non ifoises
Barnum de 16 m ²		57 €	108 €	216 €
Barnum de 32 m ²		108 €	216 €	432 €
Cautions Barnums	16 m ²	211 €		
	32 m ²	422 €		

La mise à disposition des barnums sera consentie à titre gratuit pour les associations ifoises dans le cadre de manifestations organisées en collaboration avec la municipalité et ouverte aux habitants.

	Associations ifoises	Sociétés (ifoises et non ifoises)
Chaise	Gratuit	1 €
Table	Gratuit	3 €
Barrière	Gratuit	3 €
Grille d'exposition	Gratuit	3 €
Mange debout avec housse (à l'unité)	Gratuit	5 €
Sono portative	Gratuit	56 €
Projecteur à leds	Gratuit	56 €
Caution pour la mise à disposition de matériel En cas d'incident, la facturation sera effectuée sur la base d'un devis.	200 €	
Transpondeur (à l'unité)	77 €	
Clé (à l'unité)	18 €	

Pour les associations ifoises disposant de créneaux réguliers, des transpondeurs et clés « utiles » pour l'accès aux salles municipales sont mis à disposition gratuitement dans la limite d'un nombre fixé par la Ville.

Les transpondeurs et/ou clés perdus ou demandés en supplément seront facturés.

8 – REPROGRAPHIES ET IMPRESSIONS DE DOCUMENTS

A4	Noir & blanc	0,10 €
	Couleur	0,15 €
A3	Noir & blanc	0,20 €
	Couleur	0,30 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE d'adopter les tarifs des différents services municipaux selon les éléments précités.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération et notamment des règlements spécifiques (location de salles, de matériel...), contrats de location ainsi que d'éventuelles conventions d'indemnisation (dans les cas où le montant des frais de remise en état suite à des dégradations est supérieur au montant de la caution, ou en cas de refus de l'assurance du locataire de prendre en charge l'indemnisation de la Ville).

Ifs, le 25 novembre 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 27/11/2024

Affichée le : 27/11/2024

Acte à classer

2024-112

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-11-27T16-28-11.00 (MI257231569)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20241127-2024-112-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Adoption des tarifs municipaux pour l'année 2025

Date de décision : 27/11/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-112.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/11/24 à 15:38

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 27/11/24 à 16:28

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 27/11/24 à 16:34